

COMMUNE DE MOUSTOIR-AC
COMPTE RENDU ET PROCES VERBAL DU
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux, le lundi 04 Avril à vingt heures, les membres du conseil municipal de la Commune de MOUSTOIR-AC, légalement convoqués, se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. ROLLAND Benoît, Maire.

Etaient présents : M. BELLEC Gwénael, M. BELLEC Nicolas, M. BERNARD Miguel, M. BERTHO Anthony, Mme BESSE Nolwenn, M. Mme BRIEN Pauline, M. CAHAREL François, Mme CAUDAL Jeannine, Mme GARO Sandrine, Madame LE DORTZ Sylviane, Mme LE HENANFF Amélie, M. LE GAL Olivier, M. LE LABOURIER Bernard, M. Philippe PIERRE, M. ROLLAND Benoît, Mme TRUBERT Stéphanie, Mme VONNET Diane-Laure.

Secrétaire(s) de séance : M. Olivier LE GAL

Absents : M. Pascal BROGARD, Mme Sylviane LE DORTZ

Absent ayant donné pouvoir : M. Stéphane LE CLAINCHE à M. François CAHAREL

1. [ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL ET COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08/03/2022](#)

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations sont à formuler sur le procès-verbal et compte-rendu du conseil municipal du 08 Mars 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, après vote à l'unanimité :

- **APPROUVE le procès-verbal et compte rendu du conseil municipal du 08 Mars 2022.**

2. [AFFECTATION DES RESULTATS 2021 :](#)

- **Commune :**

Le Conseil municipal statuant sur l'affectation du résultat du budget principal de l'année 2021, constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de **401 565,91 €**, **après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité :**

- **DECIDE d'affecter une partie de cette somme soit 82 439,33 € au budget primitif 2022 – article 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » en recette d'investissement.**
- **DECIDE d'affecter le reste de cette somme soit 319 126,58 € au budget primitif 2022 – chapitre 002 « Résultat de fonctionnement reporté » en recettes de fonctionnement.**

Constatant que le compte administratif présente un excédent d'investissement de **725 809,67 €** **après en avoir délibéré le conseil municipal, après vote à l'unanimité :**

- **DECIDE de reprendre cette somme soit 725 809,67 € au budget primitif 2022 – chapitre 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » en recette d'investissement.**

3. VOTE DES BUDGETS 2022

Commune

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du projet de budget primitif présenté chapitre par chapitre et après en avoir délibéré, et après vote à l'unanimité :

- **DECIDE d'adopter le budget primitif 2022 de la Commune conformément à la maquette budgétaire ci-annexée.**

Assainissement

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du projet de budget primitif présenté chapitre par chapitre et après en avoir délibéré, et après vote à l'unanimité :

- **DECIDE d'adopter le budget primitif 2022 Assainissement conformément à la maquette budgétaire ci-annexée.**

Lotissement Villeneuve (Hameau 1 et 2 – Rue des Lavandières Ouest)

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du projet de budget primitif présenté chapitre par chapitre et après en avoir délibéré, et après vote à l'unanimité :

- **DECIDE d'adopter le budget primitif 2022 du Lotissement Villeneuve (Hameau 1 et 2 – Rue des Lavandières Ouest) conformément à la maquette budgétaire ci-annexée.**

4. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2022

Monsieur Le Maire rappelle les taux d'imposition de l'année 2021 :

38.36 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties

32.14 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties

Il est rappelé que pour le calcul des taux 2021, la Loi de finances initiale pour 2020 prévoyant le transfert aux communes de la part départementale de taxe foncière bâtie afin de compenser la perte de recettes liée à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, un ajout du taux 2020 du département (15,26%) a dû être appliqué sur le taux actuel pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, portant celui-ci à de 23,10% à 38,36%.

Il est proposé de ne pas augmenter les taux votés en 2021.

Monsieur le maire propose donc les taux suivants pour l'année 2022 :

38.36 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties

32.14% pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et après vote à l'unanimité :

. VOTE un taux de 38,36 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties

. RECONDUIT son taux d'imposition 2020 de 32,14 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

5. EXTENSION DE LA ZONE D'AGGLOMERATION SUR LA ROUTE DE KERVEZE - QUELLENEC

La commune a débuté les travaux de la troisième tranche du lotissement de la Villeneuve en décembre 2021. Ce nouveau lotissement va étendre la zone d'agglomération sur la route de « Kervèze-Quellenec » d'une centaine de mètres. Afin de faire respecter la réglementation routière de l'agglomération, il convient d'étendre les limites en y incorporant les abords du lotissement. Il est donc proposé de déplacer les panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération, de 100 m au sud, sur la route de « Kervèze-Quellenec ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal après vote à l'unanimité :

- **VALIDE** les nouvelles limites d'implantation de l'agglomération sur, la route de Kervèze-Quellenec
- **AUTORISE** le déplacement des panneaux d'implantation de l'agglomération

QUESTIONS DIVERSES

- **DATES DES PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX :**
 - **17 Mai 20h** (attention, nouvelle date remplaçant celle du 02 Mai)
 - **27 Juin 20h**
- **POINT SUR L'ACTUALITE INTERCOMMUNALE :**

Projet de territoire : Monsieur le Maire souligne à nouveau la forte participation des élus de Moustoir-Ac aux travaux en cours sur le projet de territoire. La nouvelle phase concerne une enquête auprès de la population. Les conseillers municipaux sont invités à y répondre et à la relayer. Le prochain séminaire aura lieu le jeudi 19 Mai à Moréac (apéro et buffet inclus).

PLUI : Les travaux concernant le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal seront évoqués lors du prochain conseil municipal. Un groupe de travail constitué de membres du Conseil Municipal mais aussi de membres extérieurs devra être mis en place.

Conseil Communautaire du 24 Mars 2022 :

Le dernier conseil communautaire a concerné principalement le vote des Comptes Administratifs et Budgets Prévisionnels. Le conseil a également donné son accord pour la commercialisation de plusieurs lots sur la zone d'activité de Kervéhel.

- **POINT SUR LES DIFFERENTES COMMISSIONS :**
 - **Travaux, voiries, bâtiments** :

Ecole : la réception définitive a eu lieu le Mardi 29 mars. Les travaux suivants restent à faire : Aménagement d'un garde-corps devant la classe maternelle, finalisation des espaces verts)

Carrefour Espace Ker An Holl : Les feux sont posés. La temporisation sera programmée prochainement. Il est probable que les gendarmes effectuent quelques contrôles suite à la mise en service des feux.

Maisons BSH : Les 8 maisons devraient être terminées d'ici la fin Avril. La remise des clés devrait avoir lieu début Juin. Compte tenu du dévers avec le terrain situé au-dessus des maisons (au nord), une clôture de sécurisation a été posée.

3^{ème} tranche du lotissement de la Villeneuve : La pose des réseaux est terminée. L'ensemble des travaux sera terminé pour la fin Avril.

Garderie : les travaux d'isolation phonique et réfection du sol seront fait cet été.

Choix du futur site d'hébergement collectif sur Kerhero.

La commission travaux a étudié les deux possibilités offertes par la vacance prochaine des deux écoles de Kerhero. Compte tenu de l'estimation très importante des travaux (+ de 200 000 €) à effectuer sur l'école privée, la commission a retenu le site de l'école publique comme futur hébergement collectif. Des travaux à hauteur de 80 000 € seront néanmoins nécessaires pour aménager ce bâtiment en vue de sa nouvelle destination.

Aménagement de la terrasse du Bar « La Belle Equipe » :

Deux devis sont actuellement à l'étude pour l'aménagement de cette terrasse en matériaux composite.

Survol de la commune par un hélicoptère : Afin de faire un repérage de canalisations de gaz, une société mandatée par l'entreprise « GRT Gaz » effectuera un repérage à basse altitude entre le 06 et le 09 Mai.

- **Affaires sociales et culturelles :**

Budget Prévisionnel 2022 du CCAS : celui-ci a été voté à l'unanimité le 31 Mars.

Maisons BSH : Le fléchage des logements a été effectué. La finalisation des attributions devra être confirmée en « commission BSH » prochainement.

Assemblée Générale de l'Association Accueil Solidarité : 14 Familles de Moustoir-Ac sont inscrites actuellement.

Logements Communaux : Le studio situé 2 impasse des Lauriers (au-dessus du Bar) vient d'être remis en location.

Accueil d'Ukrainiens : En lien avec la Préfecture, quelques familles « Monastériennes » se sont positionnées pour accueillir prochainement des réfugiés Ukrainiens.

Jumelage : Une présentation des travaux de la commission crée pour l'occasion est faite par Mme Stéphanie Trubert. Plusieurs sites potentiels situés en Dordogne et dans le massif central sont à l'étude. Il restera à déterminer la structure porteuse du projet.

- **Communication**

Nouveau site internet : Il est accessible en ligne actuellement et consultable sur smartphone et ordinateur.

Inauguration du four à pain : Elle est fixée au 23 Avril prochain, à 11h sur site.

Inauguration de l'espace Ker An Holl : Prévues le Vendredi 8 Juillet à 18h30 ; la commission se penche actuellement sur l'organisation de cette manifestation.

Tournage d'un film sur Kerhero : la période de tournage a été fixée au 11 au 15 Juillet. Des acteurs et figurant sont encore recherchés.

Elections Présidentielles : Organisées les 10 et 24 Avril à la salle polyvalente. Un tableau de présence a été envoyé à tous les conseillers municipaux. En cas de force majeure, tout conseiller absent doit veiller à ce faire remplacer sur le créneau attribué.

Festival Mégal'Hit : Il aura lieu dans le bourg, le 2 juillet sur la journée.

Thème : la Bretagne.

Programme : Randonnées, projection de film, atelier danse... puis clôture par un « fest-noz »

- **Affaires scolaires et périscolaires**

Conseil d'Ecole du 29 Mars 2022 : L'opération « portes ouvertes » a été fixée au 6 Mai. Une semaine « sans écrans » sera organisée à la fin mai avec la mise en place d'une conférence sur ce thème le 31 Mai. La Fête de l'école a été fixée au 11 Juin sur le site de Kerhero. Un vide école au profit de l'amicale laïque sera également organisé le même jour. Il a bien sûr aussi été question des derniers détails de l'organisation du déménagement qui ont été précisés.

Visite de la nouvelle école : chaque classe viendra visiter la nouvelle école durant la dernière semaine avant les vacances. Les représentants des parents d'élèves feront une visite le jeudi 07 Avril vers 18h.

Navette Bourg-Kerhero : seulement 5 inscrits pour l'instant.

Argent de poche vacances de pâques : Les 15 jeunes inscrits auront tous, deux missions à réaliser. Les fiches missions ont été distribuées le 06 Avril. Les indemnités seront effectuées le vendredi 29 Avril en fin de journée.

« Chasse à l'œuf » : cette animation de pâques sera organisée par le CMJ le dimanche 10 Avril durant la matinée.

Choix du logiciel « inscriptions-facturations » pour la cantine : c'est le logiciel de la société Arpège qui a été choisi. Il sera mis en service en septembre 2022.

- **Aménagement du Territoire**

Verbalisation Electronique : ce dossier sera approfondi lors de la prochaine commission.

Travaux secteur des Vallons Fleuris : Les derniers aménagements sont en cours de finalisation.

Aménagement de la place Saint Barbe : La première réunion d'assistance au maître d'ouvrage aura lieu le jeudi 07 Avril en Mairie, avec les services du CAUE (Conseil Départemental).

- **Divers**

Recrutement du futur Boulanger : A sa demande, le futur boulanger, M. Jean Marie LE BIAN a été présenté lors de la cérémonie des vœux de printemps.